



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3135

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2018-2557 du 22 janvier 2018 et n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - Période du 1er au 31 octobre 2018

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

**Rapporteur** : Monsieur le Président Kimelfeld

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdèreff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 10 décembre 2018****Délibération n° 2018-3135**

commission principale :

objet : **Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2018-2557 du 22 janvier 2018 et n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - Période du 1er au 31 octobre 2018**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Conformément aux articles L 3611-3, L 3611-2, L 3221-10-1, L 3221-11, L 3221-12 et L 3221-12-1 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par monsieur le Président, sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2018, en application de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2018-2557 du 22 janvier 2018 et n° 2018-2735 du 27 avril 2018.

**DOMAINE - PRÉEMPTION**

**N° 2018-10-01-R-0712** - Quincieux - 2 route de Neuville - Exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente d'un immeuble (terrain+bâti) - Propriété des consorts Parent

**N° 2018-10-01-R-0713** - Saint Fons - 148 boulevard Yves Farge - Exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente d'un immeuble (terrain + bâti) - Propriété de M. et Mme Mastromarino

**N° 2018-10-08-R-0727** - Villeurbanne - 12 rue du Luizet - Exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente d'une maison individuelle - Propriété de Mme Sonia Morales

**N° 2018-10-08-R-0729** - Grigny - 45 rue Pierre Sénard - Exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de 2 lots de copropriété à usage professionnel - Propriété de Mme Gil née Pérez Julia

**N° 2018-10-08-R-0730** - Saint Genis Laval - Vallon des Hôpitaux - Lieudit Le Perron - Exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente d'un terrain - Propriété des consorts Branco

**N° 2018-10-15-R-0742** - Cailloux sur Fontaines - 2 place de l'Eglise - Exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente d'immeuble (terrain+bâti) - Propriété des consorts Venditti

**N° 2018-10-18-R-0753** - Villeurbanne - 2 rue du Souvenir Français - Exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente d'un tènement bâti - Propriété de la société civile immobilière (SCI) GOMO

**N° 2018-10-18-R-0754** - Villeurbanne - 193 rue Léon Blum - Exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente d'un tènement bâti - Propriété de la société Autodistribution Gobillot Rhône

**N° 2018-10-22-R-0756** - Tassin la Demi Lune - 10 rue de la République - Exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente d'un immeuble (terrain+bâti) - Propriété de M. Pierre Roumieu

**N° 2018-10-22-R-0757** - Bron - 29 Rue Guillermin - Exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente des lots de copropriété n° 138 et 322 - Propriété de M. Ugurlukoc Ismael

**N° 2018-10-22-R-0758** - Fontaines sur Saône - 36 rue Curie - Exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente d'un immeuble (terrain + bâti) - Propriété des consorts Rouchouse-Pépin

**N° 2018-10-22-R-0760** - Lyon 9° - 29 rue Saint-Pierre de Vaise - Exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente d'un immeuble (terrain + bâti) - Propriété de M. Christophe Comparat

**N° 2018-10-22-R-0761** - Solaize - 62 rue du Rhône - Exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente d'un immeuble (terrain+bâti) - Propriété de M. Joannès Gandy

**N° 2018-10-22-R-0762** - Rillieux la Pape - Secteur Perica - 9002 Avenue du Loup Pendu - Exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de l'apport d'un ensemble immobilier (terrain + bâti) à la société par actions simplifiée (SAS) COLMDB - Propriété de la société anonyme (SA) Société foncière immobilière et de location (Sofilo)

**N° 2018-10-22-R-0763** - Lyon 7° - 10 rue de Marseille - Exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de 2 lots de copropriété - Propriété des consorts Castillo-Garcia-Ladret

**N° 2018-10-22-R-0764** - Collonges au Mont d'Or - Lieudit Island - 42 quai d'Ilhhaeusern - Exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente d'un terrain nu - Propriété des consorts Viossat et Cartier

**N° 2018-10-29-R-0781** - Corbas - Lieudits Carreau - Pillon et Tatevin Ouest - Exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente d'un terrain nu - Propriété de l'indivision Thievenaz

**N° 2018-10-29-R-0782** - Corbas - Lieudits Carreau - Pillon et Tatevin Ouest - Exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente d'un terrain nu - Propriété de l'indivision Thievenaz

**N° 2018-10-29-R-0783** - Corbas - Lieudits Carreau - Pillon et Tatevin Ouest - Exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente d'un terrain nu - Propriété de l'indivision Thievenaz

**N° 2018-10-29-R-0784** - Corbas - Lieudits Carreau - Pillon et Tatevin Ouest - Exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente d'un terrain nu - Propriété de l'indivision Thievenaz

## **FINANCES - BUDGETS**

**N° 2018-10-30-R-0787** - Budget 2018 - Section d'investissement et de fonctionnement - Virement de crédits entre chapitres budgétaires

## **FINANCES - RÉGIE**

**N° 2018-10-15-R-0741** - Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'accès au boulevard périphérique nord de Lyon - Abrogation de l'arrêté n° 2014-12-22-R-0417 du 22 décembre 2014

**N° 2018-10-30-R-0788** - Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée au Lugdunum - Musée et théâtres romains - Abrogation de l'arrêté n° 2018-04-03-R-0372 du 3 avril 2018

**N° 2018-10-30-R-0789** - Création d'une régie d'avances et de recettes pour l'encaissement de la vente des produits de la librairie-boutique du Lugdunum Musée et théâtres romains - Abrogation de l'arrêté n° 2017-11-24-R-0975 du 24 novembre 2017

**N° 2018-10-30-R-0790** - Création d'une régie d'avances pour le paiement de dépenses de fonctionnement inhérentes aux déplacements des élus et des agents dans le cadre des délégations - Abrogation de l'arrêté n° 2014-12-22-R-0423 du 22 décembre 2014

**N° 2018-10-30-R-0791** - Création d'une régie d'avances pour le paiement de menues dépenses inhérentes aux missions de la direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information - Abrogation de l'arrêté n° 2016-08-30-R-0596 du 30 août 2016

Le texte intégral des décisions prises par monsieur le Président est disponible sur [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com) - rubrique *la Métropole de Lyon - Délibérations et décisions* ainsi que sur l'extranet *Grand Lyon territoires - rubrique Vie institutionnelle - Arrêtés*. Il fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Métropole de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

#### **DELIBERE**

**Prend acte** du compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2018 citées ci-dessus et prises en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2018-2557 du 22 janvier 2018 et n° 2018-2735 du 27 avril 2018.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.**